



AVIS DE RECRUTEMENT POUR LE RECENSEMENT DES MATIERES TAXABLES NON FISCALES DANS LA COMMUNE DE COTONOU

Dans le cadre des réformes du sous-secteur de la mobilisation des recettes non fiscales à la mairie de Cotonou, il est envisagé le recensement exhaustif et systématique des matières taxables non fiscales sur l'ensemble du territoire de la commune de Cotonou. A cet effet, la mairie de Cotonou lance le présent avis en vue du recrutement de **cent-quatre-vingts (180) agents occasionnels recenseurs**.

Le principal objectif visé par cette opération de recensement est de doter la ville de Cotonou d'une base de données actualisée des matières taxables non fiscales.

MISSION DES AGENTS RECENSEURS

Sous l'autorité du Secrétaire Exécutif de la mairie de Cotonou, les agents recenseurs auront pour tâches de :

- identifier les matières taxables non fiscales existantes dans chaque unité administrative (arrondissements et quartiers) de la commune ;
- recenser toutes les matières taxables non fiscales identifiées ;
- rendre compte journalièrement de l'avancement du travail aux superviseurs et faire l'état des situations particulières ;
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents et outils y afférents ;
- réaliser toutes autres tâches qui leur seront confiées par l'Autorité.

I. PROFIL RECHERCHÉ

- être de nationalité béninoise et avoir entre 20 et 40 ans révolu à la date du dépôt du dossier ;
- avoir au moins le BAC ou un autre diplôme équivalent ;
- savoir parler couramment l'une des langues parlées à Cotonou ;



- avoir une bonne maîtrise du territoire de la commune de Cotonou et y résider ;
- disposer d'une pièce d'identité ou d'un CIP valable et être disponible pendant toute la durée des opérations de collecte des données ;
- être capable de travailler sous pression et rendre des données fiables ;
- jouir d'une bonne santé physique et être d'une bonne moralité ;
- avoir une expérience dans la collecte digitale des données serait un atout.

II. LIEU DE TRAVAIL

Les cent-quatre-vingts (180) agents recenseurs retenus seront répartis dans les arrondissements de la commune. Ils pourraient être redéployés suivant les besoins sur le terrain au cours de l'opération de recensement.

III. DUREE ET PERIODE DE TRAVAIL

Le recensement des matières taxables non fiscales de la commune de Cotonou est prévu pour se dérouler pendant **soixante (60) jours**. À cet effet, les agents recenseurs bénéficieront, d'une formation non rémunérée avant le démarrage de l'opération de collecte sur les outils et stratégies de collecte des données avant la phase de terrain.

IV. PIECES A FOURNIR

- une demande manuscrite d'une page au plus adressée à monsieur le Maire de la commune de Cotonou ;
- un CV détaillé de trois (03) pages au maximum ;
- une copie légalisée du diplôme et de la preuve des expériences s'il y a lieu ;
- une copie légalisée de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport) ou une copie simple du CIP ;
- une attestation de résidence ;



V. FINANCEMENT

L'incidence financière de l'opération de recensement sera prise en charge par le budget de la mairie de Cotonou.

VI. LIEU DE DEPÔT ET DATE DE CLÔTURE DES CANDIDATURES

Les candidats désireux de prendre part à ce recrutement, sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature au Service des Relations avec les Usagers de la mairie de Cotonou, sous plis fermés, avec la mention « **CANDIDATURE AU POSTE D'AGENTS OCCASIONNELS RECENSEURS DES MATIERES TAXABLES NON FISCALES DANS LA COMMUNE DE COTONOU** », au plus tard le 11 Octobre..... 2024 à 17 heures précises.

Seuls les candidats retenus suite à l'étude de dossiers seront contactés pour la suite du processus.

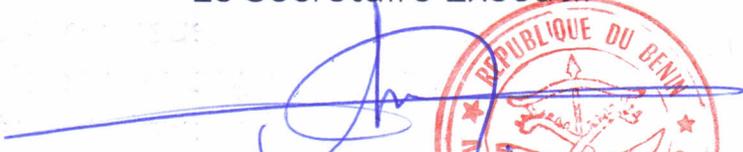
Tout dossier qui ne remplit pas les conditions du présent avis de recrutement sera purement et simplement rejeté.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez appeler le contact ci-après : **46-50-11-11** (Service des Relations avec les Usagers de la mairie de Cotonou).

Cotonou, le 23/09/ 2024

Le Secrétaire Exécutif


Anges Paterne AMOUSSOUGA

